

Donation reçu il y a dix ans et divorce

Par cocoocean, le 04/02/2015 à 22:37

Bonjour,

actuellement en instance de divorce, mon mari souhaite récupérer la somme de 20000 euros qu'il a reçu en donation en 2005. Cet argent a été injecté de son plein gré à la construction d'une piscine. La maison a été vendu récemment.

Aujourd'hui il veut récupérer cette somme.

En a -t-il le droit?

Avec mes remerciements pour votre retour,

Cordialement,

Par domat, le 04/02/2015 à 23:18

bsr,

une donation est un bien propre donc votre mari qui a enrichi la communauté avec son bien propre est en droit de le réclamer à la communauté.

la communauté devra une récompense de 20000 € à votre mari.

cdt